

Opération de lutte contre la Perruche à collier dans le cadre de l'arrêté préfectoral 2023-65-SG du 5 janvier 2023

- Localisation : Forêt Domaniale de Saint-Paul, deux sites : un proche de l'école Louise Siarane et l'autre autour du parking proche de la gendarmerie (voir cartes ci-dessous)
- Date : mercredi 27/09/2023, rendez-vous au niveau du **parking proche du collège de l'étang (-20.981689972602275, 55.283447317519624)**
- Créneau horaire : 5:30 – 10:30 (max.)
- Sécurisation : Réalisée par 3 à 4 personnes (en fonction des sites de tir), positionnées au niveau de chaque point d'entrée afin d'empêcher toute intrusion dans le périmètre de tir, et complétée par la mise en place de panneaux et rubalises indiquant une opération dans le cadre d'un arrêté préfectoral de lutte.
- Information du public : Document envoyé à la Réserve Naturelle de l'Étang Saint-Paul pour affichage sur Facebook à destination des usagers du site + une personne en charge de l'information du public sur place le jour de l'opération.
- Type d'arme utilisé : fusil de chasse (dans le cas d'individus regroupés) ou carabine à air comprimé > 20 J (dans le cas d'individus isolés).

- Déroulé de l'opération (voir carte ci-dessous) :

- 5:30 : Briefing, vérification des talkies-walkies et positionnement des personnes habilitées au tir et des encadrants.

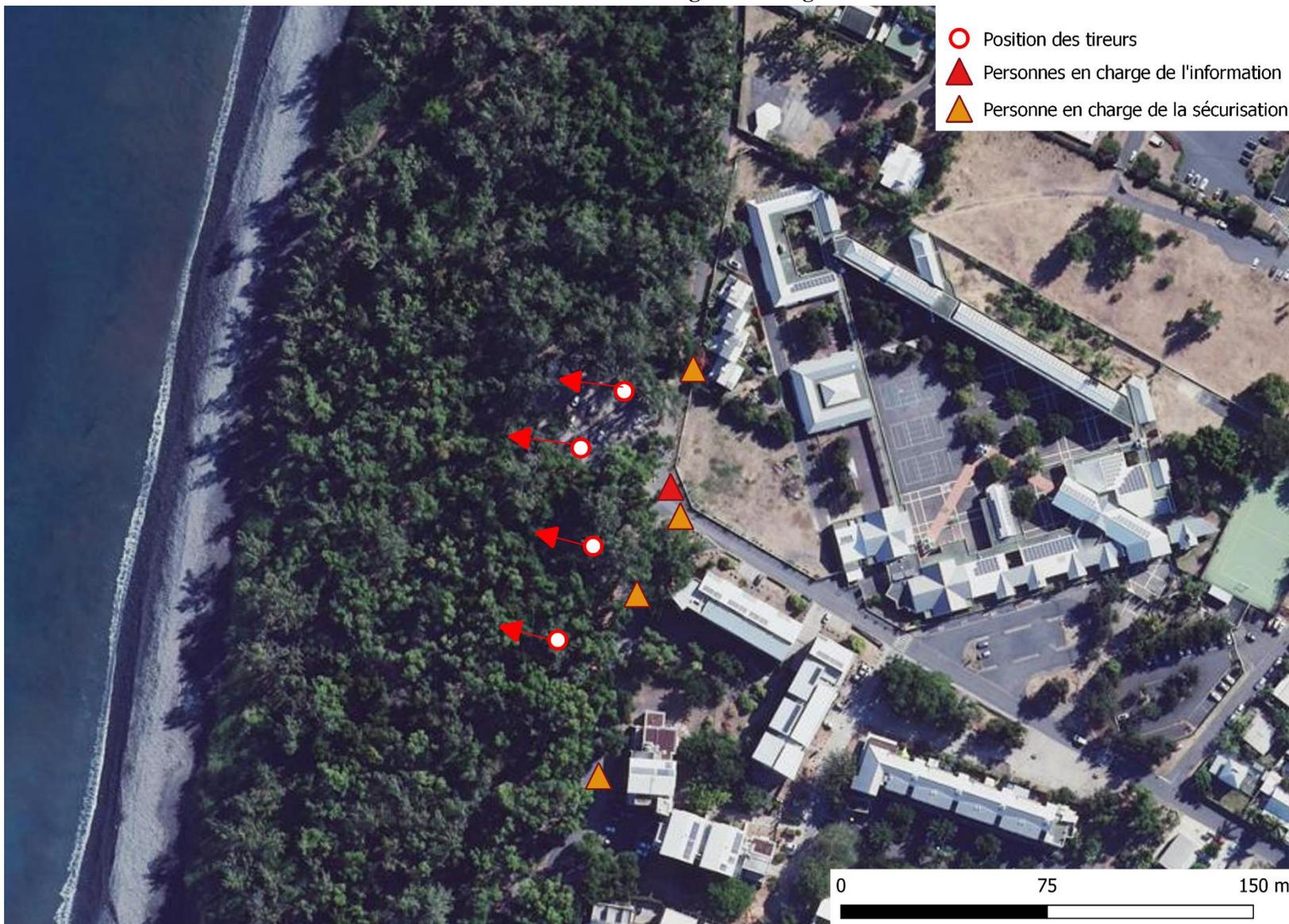
- 6:00 – 10:00 : Phase opérationnelle

→ Le feu vert pour l'opération de lutte sera donné une fois la sécurisation de la zone de tir effectuée. Un changement de site aura lieu en cours de session pour s'adapter aux mouvements des individus.

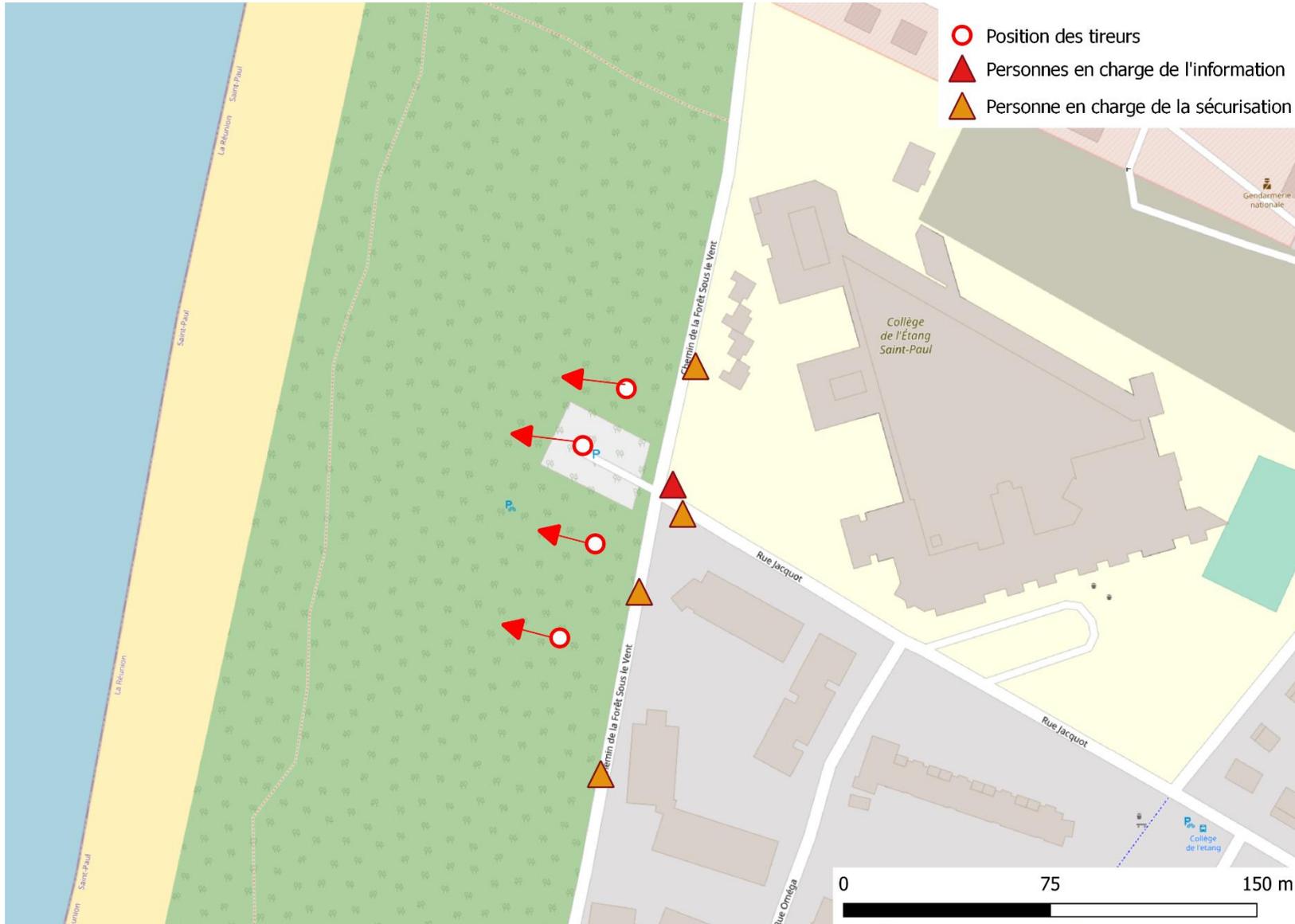
→ Le tir prendra fin à 10:00, afin de permettre la récupération des individus éliminés par la suite.

Participant	Rôle
PERIAMODELY Serge	Lieutenant de Louveterie de la Réunion, habilité à intervenir par tir au titre de l'arrêté préfectoral de lutte 2023-65-SG du 5 janvier 2023
POTHIN Frédéric	Bénévole sélectionné par l'IRI, possédant le permis de chasser et habilité à intervenir par tir au titre de l'arrêté préfectoral de lutte 2023-65-SG du 5 janvier 2023
GRANGETTE David	Bénévole de l'association IRI, possédant le permis de chasser et habilité à intervenir par tir au titre de l'arrêté préfectoral de lutte 2023-65-SG du 5 janvier 2023
DELMAS Marine	Salarié de l'association IRI, possédant le permis de chasser et habilité à intervenir par tir au titre de l'arrêté préfectoral de lutte 2023-65-SG du 5 janvier 2023
OSIRIS Muriel	Salarié de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul, présent pour la sécurisation de la zone d'intervention
PAYET Fanny	Salarié de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul, présent pour la sécurisation de la zone d'intervention
YAN-SIN-HA-YEUNG Ruddy	Bénévole de l'association IRI, présent pour la sécurisation de la zone d'intervention
MEURAILLON Yohan	Salarié de la SEOR, présent pour la sécurisation de la zone d'intervention
HOAREAU Marine	Salarié de l'association IRI, présent pour la sécurisation de la zone d'intervention
DERAND David	Président de l'association IRI, présent pour l'information du public

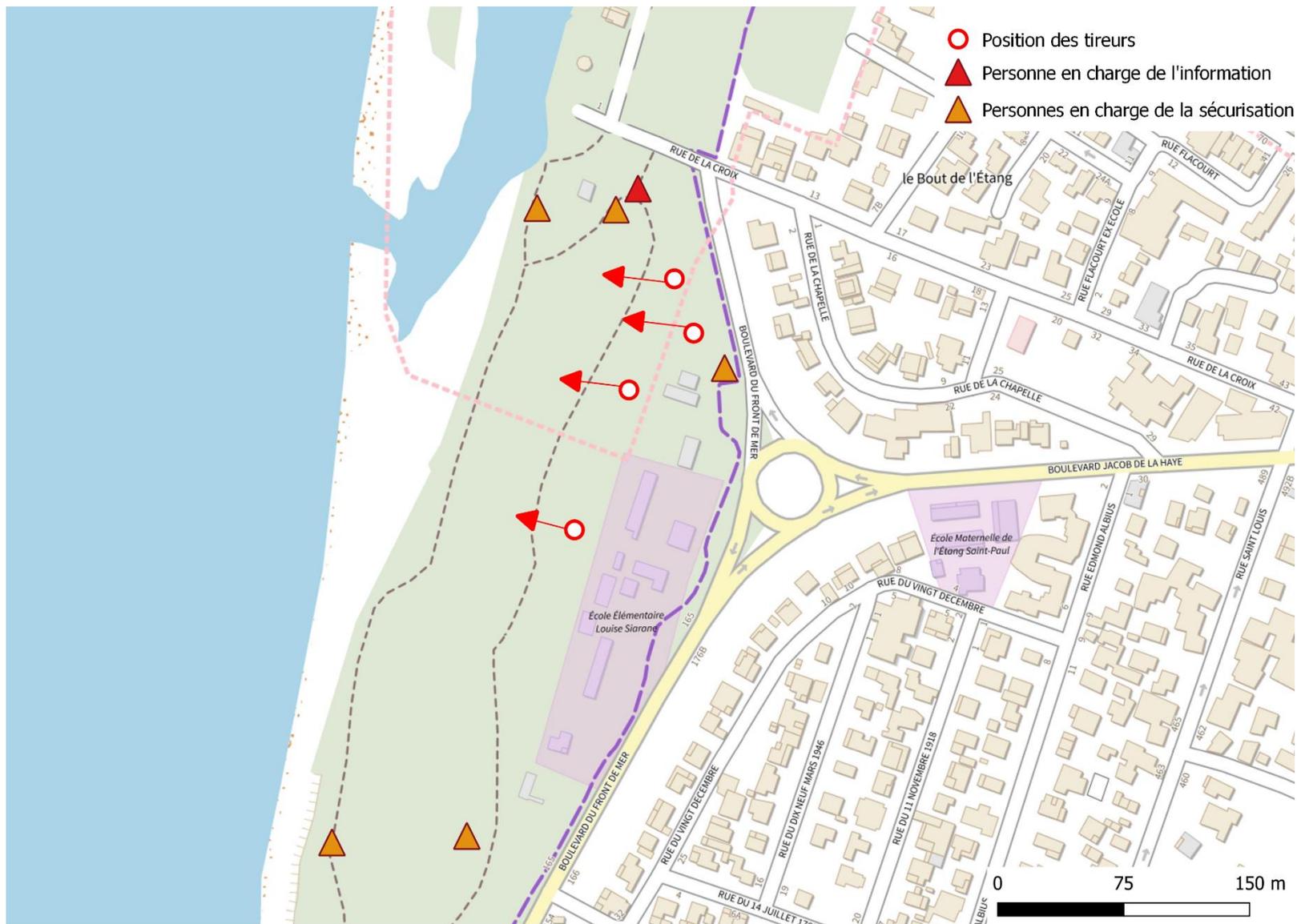
Site 1 : Proche Collège de l'étang



Site 1 : Proche Collège de l'étang



Site 2 : Proche école Louise Siarane



Site 2 : Proche école Louise Siarane

